

# PROGRAMME D'AIDE EN SOUTIEN À LAC-MÉGANTIC



**CROIX-ROUGE  
CANADIENNE  
QUÉBEC**

MISE À JOUR - JUILLET 2014

# MISE À JOUR DU PROGRAMME D'AIDE EN SOUTIEN À LAC-MÉGANTIC

Le programme d'aide de la Croix-Rouge vise à compléter l'aide gouvernementale ainsi que les éléments couverts par les contrats d'assurances détenues par les bénéficiaires inclus dans ce programme.

Ce programme ne remplace pas les pertes, mais vise à combler les besoins de première nécessité tels que : hébergement, alimentation, habillement, besoins d'hygiène, besoins des enfants, besoins de santé physique et psychosociale, besoins de transport, besoins liés au travail et à la reprise des activités des

entreprises. Il couvre également certains besoins des travailleurs ayant perdu leur emploi, des familles endeuillées et des enfants ayant perdu un parent. La priorité d'accès et le type d'assistance ont été planifiés en fonction des clientèles les plus vulnérables.

Un volet du programme est consacré à la relance économique de la région ainsi qu'au rétablissement de la communauté.

Clientèles	Phase d'urgence 300 000 \$	Phase de rétablissement à court terme, estimée à 7,7 M\$ (2013-2014)	Phase de rétablissement à long terme, estimée à 6,5 M\$ (2014 et années subséquentes)
------------	-------------------------------	---	--

## AIDE AUX INDIVIDUS ET AUX FAMILLES

<p><b>Propriétaires occupants et locataires de résidences détruites ou endommagées, qui ont réintégré ou qui sont toujours évacués</b></p> <p>Une aide peut aussi être disponible pour les résidents qui doivent déménager à cause des odeurs, du bruit ou d'un choc post-traumatique.</p>	<p><b>Services essentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation</li> <li>- Habillement</li> <li>- Services personnels</li> <li>- Soins de santé</li> <li>- Articles et produits pour la maison</li> </ul>	<p><b>Hébergement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais supplémentaires pour le logement temporaire</li> <li>- Articles domestiques : vaisselle, batterie de cuisine, ustensiles, literie et lingerie de maison, petits appareils électroménagers</li> <li>- Frais d'aménagement et de nettoyage (peinture, travaux mineurs, achats divers)</li> <li>- Frais de réparation (achats de matériaux, paiement de contrats d'entrepreneurs, location d'équipement)</li> </ul> <p><b>Besoins personnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation</li> <li>- Habillement (lessive)</li> <li>- Articles d'hygiène et produits pour bébé</li> </ul> <p><b>Besoins des enfants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour à l'école (frais de scolarité, fournitures scolaires, frais d'aide aux devoirs, etc.)</li> <li>- Inscription à une activité sportive, culturelle ou parascolaire</li> <li>- Frais de gardiennage ou de service de garde en milieu scolaire</li> <li>- Accessoires pour bébé</li> </ul> <p><b>Besoins en santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trousse de premiers soins</li> <li>- Produits de pharmacie</li> <li>- Remplacement lunettes, prothèses, matériel ambulatoire</li> </ul>	<p><b>L'aide sera prolongée pour les personnes les plus vulnérables en fonction d'une évaluation de leurs besoins effectuée par la Croix-Rouge.</b></p>
--	---	---	---

Clientèles	Phase d'urgence 300 000 \$	Phase de rétablissement à court terme, estimée à 7,7 M\$ (2013-2014)	Phase de rétablissement à long terme, estimée à 6,5 M\$ (2014 et années subséquentes)
------------	-------------------------------	---	--

### AIDE AUX INDIVIDUS ET AUX FAMILLES (SUITE)

		<p><b>Frais de transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Billet de transport en commun</li> <li>- Taxi</li> <li>- Essence pour véhicule personnel</li> </ul> <p><b>Articles de sports, loisirs</b></p> <p><b>Outils, uniformes et équipement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vêtements de travail, uniformes outils ou équipements de travail lorsque ceux-ci doivent être fournis par le travailleur et sont essentiels au travail.</li> </ul>	<p><b>L'aide sera prolongée pour les personnes les plus vulnérables en fonction d'une évaluation de leurs besoins effectuée par la Croix-Rouge.</b></p>
<p><b>Propriétaires occupants et locataires d'immeubles qui doivent être relocalisés à la suite de la démolition de l'immeuble qu'ils habitaient</b></p>		<p><b>Besoins personnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation</li> <li>- Habillement (lessive)</li> <li>- Articles d'hygiène et produits pour bébé</li> </ul> <p><b>Hébergement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais supplémentaires pour le logement</li> <li>- Frais d'aménagement, de réparation, de déménagement ou d'entreposage temporaire</li> <li>- Frais de branchement (téléphone, électricité, etc.)</li> </ul>	
<p><b>Propriétaires occupants d'une résidence principale détruite</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide est disponible pour la reconstruction ou l'achat d'une nouvelle résidence.</li> <li>- Un montant maximal de 20 000 \$ peut être accordé.</li> </ul>		<p><b>Frais de reconstruction ou de déménagement :</b></p> <p>Matériaux de construction, paiement d'un contrat d'entrepreneur, frais notariés, branchements aux services publics, droit de mutation, achat de terrain, frais d'arpentage, frais supplémentaires pour assurances habitation, frais de déménagement et d'entreposage, installation de fosse septique et puits artésien, etc.)</p>	
<p><b>Bénéficiaires des services de santé, des services sociaux, des services jeunesse et des services des organismes communautaires locaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide vise à combler les besoins en transport des bénéficiaires qui n'ont plus accès aux services ou qui peuvent difficilement y accéder à cause de la fermeture de rues.</li> </ul>		<p><b>Frais de transport</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupons de transport en commun distribués par les organismes communautaires locaux pour le transport en commun organisé par la ville.</li> <li>- Essence pour véhicule personnel</li> </ul>	

<b>Clientèles</b>	<b>Phase d'urgence</b> 300 000 \$	<b>Phase de rétablissement</b> à court terme, estimée à 7,7 M\$ (2013-2014)	<b>Phase de rétablissement</b> à long terme, estimée à 6,5 M\$ (2014 et années subséquentes)
-------------------	--------------------------------------	--	---

### AIDE AUX INDIVIDUS ET AUX FAMILLES (SUITE)

<p><b>Travailleurs qui ont perdu moins de 7 jours de salaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide vise à combler les besoins de première nécessité pour la famille du travailleur.</li> </ul>		<p><b>Besoins personnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation</li> </ul>	<p><b>L'aide sera prolongée pour les personnes les plus vulnérables en fonction d'une évaluation de leurs besoins effectuée par la Croix-Rouge.</b></p>
<p><b>Travailleurs des entreprises qui sont détruites ou endommagées qui ont perdu leur emploi et travailleurs des entreprises qui ne peuvent poursuivre leurs activités en raison de l'évacuation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide vise à combler les besoins de première nécessité pour la famille du travailleur ainsi que les besoins pour le retour à l'école des enfants.</li> </ul>	<p><b>Services essentiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation</li> </ul>	<p><b>Besoins personnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation</li> <li>- Habillement</li> <li>- Articles d'hygiène et produits pour bébé</li> </ul> <p><b>Besoins des enfants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour à l'école (frais de scolarité, fournitures scolaires, frais d'aide aux devoirs, etc.)</li> </ul>	
<p><b>Travailleurs qui ont perdu leur emploi à la suite des conséquences indirectes du sinistre ou qui sont en arrêt de travail pour des raisons de santé en lien avec le sinistre</b></p>		<p><b>Besoins personnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation</li> <li>- Habillement (lessive et vêtements)</li> <li>- Articles d'hygiène et produits pour bébé</li> </ul>	
<p><b>Étudiants de niveau secondaire (général ou DEP), collégial et universitaire qui ont perdu leur travail</b></p>		<p><b>Besoins personnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation</li> </ul> <p><b>Besoins des étudiants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de scolarité</li> <li>- Fournitures scolaires</li> <li>- Vêtements</li> </ul>	
<p><b>Travailleurs autonomes et propriétaires d'entreprises qui ont été détruites ou endommagées ainsi que celles qui ne peuvent poursuivre leurs activités à cause de l'évacuation (à condition que ce soit leur principale source de revenus)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide vise à combler les besoins de première nécessité de la famille du travailleur autonome ou du propriétaire de l'entreprise ainsi que les besoins pour le retour à l'école des enfants.</li> <li>- L'aide est également disponible pour les copropriétaires d'entreprises.</li> </ul>		<p><b>Besoins personnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation</li> <li>- Habillement</li> <li>- Articles d'hygiène et produits pour bébé</li> </ul> <p><b>Besoins des enfants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour à l'école (frais de scolarité, fournitures scolaires, frais d'aide aux devoirs, etc.)</li> </ul>	

Clientèles	Phase d'urgence 300 000 \$	Phase de rétablissement à court terme, estimée à 7,7 M\$ (2013-2014)	Phase de rétablissement à long terme, estimée à 6,5 M\$ (2014 et années subséquentes)
------------	-------------------------------	---	--

## AIDE AUX ENTREPRISES

<p><b>Travailleurs autonomes et propriétaires d'entreprises qui sont détruites ou endommagées ainsi que celles qui ne peuvent poursuivre leurs activités à cause de l'évacuation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide vise à combler les besoins liés à la poursuite ou au redémarrage des activités de l'entreprise.</li> <li>- L'aide sert également à combler le montant des franchises d'assurances.</li> <li>- Un montant maximal de 7000 \$ par entreprise peut être accordé.</li> <li>- Un montant supplémentaire de 1000 \$ par mois d'inactivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.</li> </ul>		<p><b>Frais de subsistance pour l'entreprise</b></p> <p><b>Reprise des activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilier et équipements de bureau</li> <li>- Rachat de marchandises, papeterie, machinerie</li> <li>- Frais de contrat de construction pour le nouvel emplacement</li> </ul> <p><b>Trousse de premiers soins</b></p>	<p><b>L'aide sera prolongée pour les personnes les plus vulnérables en fonction d'une évaluation de leurs besoins effectuée par la Croix-Rouge.</b></p>
<p><b>Travailleurs autonomes et propriétaires d'entreprises de la MRC du Granit qui subissent une diminution de leur chiffre d'affaires en raison de la perte de contrats, d'une baisse d'achalandage ou de la perte d'équipement causée par le sinistre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide vise les entreprises qui ont un chiffre d'affaire de 400 000 \$ et moins par année.</li> <li>- Un montant maximal de 5000 \$ par entreprise peut être accordé pour les mois de juillet à décembre 2013 et de 1000 \$ par mois subséquent.</li> </ul>		<p><b>Frais de subsistance pour l'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiement de factures</li> <li>- Versements hypothécaires</li> <li>- Autres besoins</li> </ul>	
<p><b>Relance économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un montant de 2,6 M\$ sera consacré à des projets visant la relance économique de la communauté.</li> <li>- L'aide accordée vise le maintien ou la création d'emplois, le maintien ou la bonification de l'offre commerciale et de la diversité économique de la région ainsi que l'attraction et la rétention de la main d'oeuvre.</li> </ul>		<p><b>Projets d'entreprises de la zone sinistrée et de celles relocalisées à la suite de la démolition de leur immeuble</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide accordée, par exemple, pour un projet de relocalisation d'une entreprise, comprenant les améliorations locatives, l'achat d'équipements, de mobiliers ou de matériaux.</li> </ul> <p><b>Projets collectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide financière pour des projets ayant un impact sur plusieurs entreprises de la MRC du Granit.</li> </ul> <p><b>Soutien et accompagnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide financière pour la consultation d'experts économiques des entrepreneurs dans l'élaboration de plans d'affaires, de budgets ou autres. La gestion de ce volet a été déléguée à la SADC.</li> </ul>	

Clientèles	Phase d'urgence 300 000 \$	Phase de rétablissement à court terme, estimée à 7,7 M\$ (2013-2014)	Phase de rétablissement à long terme, estimée à 6,5 M\$ (2014 et années subséquentes)
------------	-------------------------------	---	--

### AIDE AUX ENTREPRISES (SUITE)

#### Projets individuels

- Aide financière pour des projets d'entreprises situées dans la MRC du Granit qui créeront de l'emploi et favoriseront l'offre commerciale et la diversité économique. Par exemple, un démarrage d'entreprise qui créera de l'emploi et qui offrira un service non disponible dans la région.

### AIDE AUX FAMILLES ENDEUILLÉES

#### Familles endeuillées

- L'aide est disponible pour les familles qui ont perdu un ou plusieurs de leurs proches lors de la catastrophe.

#### Frais afférents aux funérailles

##### Besoins personnels :

- Alimentation
- Habillement (lessive)
- Articles d'hygiène et produits pour bébé

##### Frais de transport :

- Essence pour véhicule personnel

##### Besoins des enfants :

- Retour à l'école (frais de scolarité, fournitures scolaires, frais d'aide aux devoirs, etc.)

#### Projet particulier favorisant le rétablissement

L'aide sera prolongée pour les familles les plus vulnérables en fonction d'une évaluation de leurs besoins effectuée par la Croix-Rouge.

### AIDE AUX ENFANTS MINEURS OU AUX ENFANTS ENCORE AUX ÉTUDES DONT L'UN OU LES PARENTS SONT DÉCÉDÉS

#### Enfants mineurs ou enfants encore aux études dont l'un ou les parents sont décédés

- L'aide vise à contribuer à combler les besoins immédiats de l'enfant ainsi que ceux à venir.

#### Soutien aux enfants de personnes décédées

- Régime enregistré d'épargne étude ou certificat de placement garanti (en fonction de certains critères comme l'âge et la poursuite ou non des études)

##### Besoins des enfants :

- Frais de gardiennage ou de service de garde en milieu scolaire
- Inscription à une activité sportive, culturelle ou parascolaire
- Retour à l'école (frais de scolarité, fournitures scolaires, frais d'aide aux devoirs, etc.)
- Articles de sport ou de loisirs, jouets, billets de spectacles ou autre souhait exprimé par l'enfant.

#### Projet particulier favorisant l'intégration dans la nouvelle famille

L'aide sera prolongée pour les enfants les plus vulnérables en fonction d'une évaluation de leurs besoins effectuée par la Croix-Rouge.

<b>Clientèles</b>	<b>Phase d'urgence</b> 300 000 \$	<b>Phase de rétablissement</b> à court terme, estimée à 7,7 M\$ (2013-2014)	<b>Phase de rétablissement</b> à long terme, estimée à 6,5 M\$ (2014 et années subséquentes)
-------------------	--------------------------------------	--	---

## AIDE AUX ORGANISMES

<p><b>Organismes à but non lucratif dont les locaux sont détruits ou endommagés ainsi que ceux qui ne peuvent poursuivre leurs activités à cause de l'évacuation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide vise à combler les besoins liés à la poursuite ou au redémarrage des activités de l'organisme.</li> <li>- L'aide sert également à combler le montant des franchises d'assurances.</li> <li>- Un montant maximal de 7000 \$ par organisme peut être accordé.</li> </ul>		<p><b>Frais de subsistance</b></p> <p><b>Reprise des activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilier et équipements de bureau</li> <li>- Rachat de marchandises, papeterie, machinerie</li> <li>- Frais de contrat de construction pour le nouvel emplacement</li> </ul> <p><b>Trousse de premiers soins</b></p>	
<p><b>Organismes à but non lucratif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aide vise à s'assurer que les organismes à but non lucratif peuvent poursuivre leurs services ou même augmenter leur capacité à offrir des services. La menace de fermeture ou l'augmentation des activités doit être en lien avec la catastrophe.</li> <li>- Une somme de 1 050 000 \$ sera consacrée à l'élaboration de programmes et à l'embauche de ressources humaines dédiées.</li> </ul>		<p><b>Sous présentation de projets des OBNL pour l'obtention d'aide financière.</b></p>	

## AIDE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX EN COLLABORATION AVEC LE CSSS

<p><b>Pour tous les groupes de bénéficiaires du programme d'aide et les membres de la communauté qui en auraient besoin.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une somme de 1,8 M\$ sera consacrée à l'élaboration de programmes et à l'embauche de ressources humaines dédiées.</li> </ul> <p>Le programme sera offert en complémentarité aux programmes réguliers ainsi qu'en complémentarité à ceux qui seront spécifiquement mis en place par le CSSS pour répondre aux besoins liés à cette catastrophe.</p>		<p><b>Le programme pourra aider à contrer les effets du stress et de l'anxiété et couvrir les besoins suivants (non exclusif) : aide psychosociale individuelle et de groupe, accompagnement des familles pour les différentes démarches, aide à domicile, adaptation de résidence pour personnes handicapées, répit (gardiennage), présence d'intervenants psychosociaux dans les bureaux des différentes organisations qui ont des programmes d'aide, etc.</b></p>
--	--	--

<b>Clientèles</b>	<b>Phase d'urgence 300 000 \$</b>	<b>Phase de rétablissement à court terme, estimée à 7,7 M\$ (2013-2014)</b>	<b>Phase de rétablissement à long terme, estimée à 6,5 M\$ (2014 et années subséquentes)</b>
-------------------	---------------------------------------	---	--

## AIDE À LA COMMUNAUTÉ

<b>Rétablissement et reconstruction de la communauté</b> - Une somme de 2 M\$ sera consacrée à des projets permettant la reconstruction du milieu de vie de la communauté de façon durable.			<b>Soutien à des projets ou des infrastructures dans le cadre du rétablissement et de la reconstruction en collaboration avec les divers partenaires locaux (Ville de Lac-Mégantic, milieux communautaire et des affaires).</b>
<b>Prévention et préparation aux catastrophes</b> - Une somme de 200 000 \$ permettra de doter la communauté d'outils et de moyens menant à une plus grande résilience en vue de situations d'urgence.			<b>Information et formations offertes à la population et aux intervenants d'urgence afin qu'ils soient mieux préparés à faire face aux sinistres et aux catastrophes. Par exemple, ce volet pourrait inclure les notions de plan de continuité des opérations en cas d'urgence pour les entreprises.</b>
<b>Soutien à la communauté</b> - Le montant total pouvant être accordé dans le cadre de ce volet est de 100 000 \$.		<b>En collaboration avec différents partenaires et organismes locaux, les projets permettent l'organisation d'activités. L'objectif est de favoriser les rassemblements de familles et de groupes. Par exemple, des activités organisées dans le temps des Fêtes 2013 ainsi que des activités de commémoration tenues en juillet 2014 ont reçu l'appui de la Croix-Rouge grâce à ce volet.</b>	

## PROGRAMME À L'INTENTION DES CLIENTÈLES SCOLAIRES (JEUNES ET ADULTES)

<b>Programme à l'intention des clientèles scolaires de tous les niveaux</b> - Une somme de 400 000 \$ est disponible pour l'élaboration de programmes et l'embauche de ressources humaines spécialisées et dédiées.		<b>Programme mis en place par la Commission scolaire des Hauts-Cantons pour les écoles primaires et secondaires et pour le Service aux entreprises et par le Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic (Cégep Beauce-Appalaches).</b>
--	--	---